



OEQ

Le bulletin
de l'Ordre des
ergothérapeutes du Québec

expres

Volume XIII, n° 1 – Juin 2002

■ Mot de la directrice générale ■

Élections 2002

LE 2 AVRIL dernier prenait fin la période de mise en candidature aux divers postes d'administrateurs à l'Ordre des ergothérapeutes du Québec.

Des sept postes à pourvoir, quatre ont été comblés conformément à la législation. Le tableau ci-contre vous indique les résultats.

Régions électorales	Nombre de postes à pourvoir	Administrateurs élus
Est	1	• Claire Gagné
Montréal	4	• Benoît Major • Monique Martin • Johanne Mathon

La région de Montréal n'a reçu que trois candidatures pour quatre postes à pourvoir alors que les régions Centre et Québec n'ont reçu aucune candidature. En conformité avec le Code des professions, le Bureau verra à combler ces postes vacants lors d'une prochaine réunion.

Par ailleurs, nous apprenions que deux administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec nous quitteront en juin prochain. Il s'agit de Donald Petit, qui en était à son deuxième terme de trois ans à l'OEQ, et de Claire Brassard, qui a siégé au Bureau pendant trois ans. L'Office devrait nommer sous peu deux représentants du public au sein de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec.

L'OEQ tient à remercier les administrateurs qui nous ont quittés et à souligner leur dévouement et leur professionnalisme. Il s'agit de Katéri Leclair, José Lortie, Lise Lafleur, Donald Petit et Claire Brassard. Ces derniers ont donné beaucoup à l'OEQ tout au long de leurs mandats et nous leur sommes très reconnaissants pour leur contribution à l'avancement de la profession et leur apport à la protection du public. ■

Christiane-L. Charbonneau, directrice générale et secrétaire

■ L'Ordre travaille pour vous ■

Un champ de pratique révisé et des activités réservées pour les ergothérapeutes

LE 1^{ER} MAI dernier, un projet de loi relatif à 11 professions du secteur de la santé physique, dont l'ergothérapie, a été déposé à l'Assemblée nationale. Ce projet de loi, inspiré des travaux réalisés par le Groupe de travail ministériel sur les professions de la santé et des relations humaines, présidé par le D^r Roch Bernier, découle du plan d'action de modernisation de l'organisation professionnelle et vise à créer les conditions d'une meilleure collaboration interdisciplinaire dans ce secteur.

L'approche, préconisée par le Groupe de travail et transposée dans le projet de loi, repose sur quatre principes majeurs :

- Un seul type de profession en lieu et place de professions à exercice exclusif et de professions à titre réservé ;
- Le maintien de la réserve des titres professionnels pour l'ensemble des ordres ;
- Des champs de pratique qui définissent l'essence de chaque profession, enrichis d'une mission commune visant l'information du public, la promotion de la santé ainsi que la prévention de la maladie, des accidents et des problèmes sociaux ;

- Des activités professionnelles, jugées à haut risque de préjudice, réservées en exclusivité ou en partage et qui doivent être interprétées en fonction du champ de pratique de chaque profession.

Au cours des deux dernières années, l'Ordre des ergothérapeutes du Québec a travaillé avec acharnement dans ce dossier afin de faire reconnaître les activités professionnelles des ergothérapeutes. Une collecte d'information et une analyse exhaustives ont mené à la production de plusieurs rapports ou avis et des interventions soutenues ont été réalisées auprès de diverses instances. Tout ce travail a nécessité la collaboration de nombreux ergothérapeutes ainsi qu'un investissement important en ressources humaines et financières.

L'OEQ a fait reconnaître une description renouvelée du champ de pratique qui représente aussi bien les secteurs de la santé physique que de la santé mentale, et ce, bien que le projet de loi actuel ne comprenne que des professions du secteur de la santé physique.

Les activités professionnelles ont fait l'objet de sérieuses discussions dans le contexte où il ne s'agissait pas de réserver l'ensemble

des actes professionnels posés par les ergothérapeutes. En effet, le modèle retenu réserve exclusivement les activités qui présentent un haut risque de préjudice pour le public, selon les critères retenus par le Groupe de travail. De plus, il s'agit d'activités larges constituées de divers actes professionnels, actes qui peuvent être différents selon le professionnel qui les posent puisqu'ils sont spécifiquement liés au champ de pratique. Ainsi une activité réservée, partagée par plusieurs professionnels, ne signifie pas qu'ils font nécessairement la même chose. Les activités réservées ne visent pas non plus à donner plus d'importance à une activité qu'à une autre dans les services rendus par les différents professionnels, ni à donner davantage d'importance à un professionnel par rapport à un autre selon le nombre d'activités réservées dans sa profession. Des discussions entre les professions, plus spécifiquement celles du secteur de la réadaptation, ont permis d'arriver à un consensus sur les activités réservées partagées.

En outre, les activités professionnelles réservées ne pourront être exercées que par les membres d'un ordre professionnel et nul ne pourra prétendre avoir le droit de le faire ou agir de manière à donner lieu de croire qu'il est autorisé à le faire, s'il n'est titulaire d'un permis valide et approprié et s'il n'est inscrit au tableau de l'ordre, sauf si la loi le permet.

L'encadré ci-contre reproduit ce qui est actuellement défini pour les ergothérapeutes dans le projet de loi. Par ailleurs, l'OEQ s'attend à ce que d'autres activités professionnelles soient définies et réservées aux ergothérapeutes œuvrant dans le secteur de la santé mentale et des relations humaines.

L'OEQ considère que ce projet de loi représente un très grand pas en avant pour notre profession puisque, à notre connaissance, nulle part ailleurs dans le monde, des activités professionnelles ont été réservées aux

SOMMAIRE

MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Élections 2002 1

L'ORDRE TRAVAILLE POUR VOUS

Un champ de pratique révisé et des activités réservées pour les ergothérapeutes 1

Groupe de travail sur l'organisation des services pour les enfants et les jeunes qui ont une déficience du langage et de la parole 2

Évaluation des capacités à conduire et adaptation de véhicule 2

TDAH : on consulte les ergothérapeutes 2

Forum jeunesse : l'OEQ

parvient à se faire entendre 2

TED : le Comité aviseur progresse 2

Le groupe de travail sur la planification de la main-d'œuvre 3

Adaptation de domicile : recherche de solutions 3

ÉCHOS DE L'ORDRE

Appel de candidatures : Bourse de recherche Anne-Lang-Étienne 2002 4

Lauréate de la Bourse Anne-Lang-Étienne 2001 4

États généraux et formation des ergothérapeutes 4

Liste des personnes qui ne sont plus inscrites au tableau des membres 5

Bienvenue à la relève 5

Prix Ginette-Théorêt 2001 5

Le succès du Répertoire du secteur privé ... 6

EN DIRECT DU GOUVERNEMENT

L'exercice de la profession en société par actions ou en société en nom collectif à responsabilité limitée 6

LE CIP VOUS INFORME

L'interdisciplinarité et la tenue des dossiers ... 7

RESSOURCES EXPRESS

..... 7

VOS QUESTIONS... NOS RÉPONSES

L'accès au dossier : encore et toujours 7

FORMATION CONTINUE

..... 8

Champ de pratique des ergothérapeutes

AU MOMENT de mettre sous presse, le champ de pratique des ergothérapeutes se définissait comme suit dans le projet de loi :

Évaluer les habiletés fonctionnelles d'une personne, déterminer et mettre en œuvre un plan de traitement et d'intervention, développer, restaurer ou maintenir les aptitudes, compenser les incapacités, diminuer les situations de handicap et adapter l'environnement dans le but de favoriser une autonomie optimale.

Activités professionnelles réservées

- Procéder à l'évaluation fonctionnelle d'une personne lorsque cette évaluation est requise en application d'une loi ;
- Évaluer la fonction neuromusculosquelettique d'une personne présentant une déficience ou une incapacité de sa fonction physique ;
- Prodiguer des traitements reliés aux plaies ;
- Décider de l'utilisation des mesures de contention.

ergothérapeutes. Le projet de loi vient confirmer l'évolution de chacune des professions de la santé visées et renforce la reconnaissance de celles-ci au-delà même des activités qui leur sont réservées, tout en permettant un nouveau partage des activités professionnelles.

À l'heure actuelle, nous ne pouvons présumer de l'entrée en vigueur de ces modifications législatives. Cependant, des discussions sont prévisibles dans les milieux de travail en vue de revoir l'organisation professionnelle. Cette dernière devra faciliter l'interdisciplinarité en reconnaissant les compétences spécifiques et complémentaires des différentes professions de la santé afin d'assurer des services de qualité à la population. Les ergothérapeutes devront participer activement à cette réorganisation dans leur milieu afin que soient reconnues et utilisées les compétences spécifiques des ergothérapeutes auprès des multiples clientèles desservies et que soit reconnu l'impact positif des services d'ergothérapie sur la santé de la population québécoise.

Finalement, au moment d'écrire ces lignes, le rapport final du Groupe de travail intégrant le volet de la santé mentale et des relations humaines n'avait pas encore été rendu public. L'OEQ poursuivra donc ses interventions, avec autant d'énergie, pour que soient légalement reconnues certaines activités professionnelles des ergothérapeutes œuvrant en santé mentale et que soit complétée la réforme du système professionnel dans ce secteur. ■

■ L'Ordre travaille pour vous ■

Groupe de travail sur l'organisation des services pour les enfants et les jeunes qui ont une déficience du langage et de la parole

LE MINISTÈRE de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a récemment mis en place un groupe de travail sur l'organisation des services pour les enfants et les jeunes qui ont une déficience du langage et de la parole. Le mandat de ce groupe de travail est de proposer un plan d'action visant à identifier de manière précoce les enfants ayant une déficience du langage et de la parole, à assurer la disponibilité et l'accessibilité des services requis sur tout le territoire québécois et à soutenir les parents.

Le groupe de travail est composé de représentants du MSSS, du ministère de la Famille et de l'Enfance, du réseau de l'éducation et

des différents milieux impliqués dans ce type de services. Un groupe d'experts sera associé aux travaux du groupe de travail, et il sera composé de gens provenant de divers ordres professionnels (médecins, orthophonistes, travailleurs sociaux, etc.). L'Ordre des ergothérapeutes du Québec y sera représenté par M. Alain Bibeau, chef professionnel en ergothérapie pour le centre hospitalier universitaire mère-enfant à l'hôpital Sainte-Justine. M. Bibeau possède l'expertise et l'expérience pertinentes pour participer efficacement et activement au groupe d'experts, dans le but d'optimiser les services auprès de la clientèle visée. ■

TDAH : on consulte les ergothérapeutes

IL Y A quelques mois étaient publiées des lignes directrices en matière de dépistage, de diagnostic, d'évaluation, d'intervention et de traitement du trouble de déficit de l'attention/hyperactivité (TDAH) chez les jeunes et leurs familles, telles qu'élaborées par le Collège des médecins du Québec (CMQ) et l'Ordre des psychologues du Québec (OPQ). Considérant que leurs membres avaient une contribution importante à apporter à cette réflexion, l'OEQ — conjointement avec trois autres ordres professionnels¹ — avait donc manifesté au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et au ministère de l'Éducation du Québec (MÉQ) son désir de prendre part aux travaux se rapportant au TDAH.

Le MSSS et le MÉQ ont réagi en manifestant leur confiance et leur ouverture envers une approche multidisciplinaire dans ce dossier. Concrètement, ils ont invité l'OEQ à proposer deux ergothérapeutes qui pourront prendre part aux travaux d'un groupe qui travaille actuellement à l'élaboration d'un guide de formation. Ce dernier sera destiné entre autres aux intervenants

qui œuvrent auprès des jeunes ayant un TDAH. Plusieurs autres travaux sont en cours ou ont déjà été réalisés en vue de mieux soutenir l'évaluation et l'intervention auprès des enfants et des jeunes qui sont aux prises avec un TDAH, ou qui en présentent les symptômes.

En réponse à l'invitation des ministères, l'Ordre des ergothérapeutes du Québec a donc offert les services des ergothérapeutes Julie Hamilton et Emmanuelle Chapados en tant que consultantes. Chacune possède l'expertise et l'intérêt pour collaborer aux travaux sur le TDAH. L'OEQ est confiant que leur expérience auprès de cette clientèle et de leur famille sera complémentaire à celle des membres actuels de ce comité. M^{mes} Hamilton et Chapados pourront être consultées à divers moments de l'évolution du dossier.

Ergothérapie express continuera de publier les suites de ce dossier. ■

1. Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec; Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec; Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec.

Forum jeunesse : l'OEQ parvient à se faire entendre

LE 12 JUIN 2001 avait lieu le premier Forum « Une vision à partager — Vers l'adoption d'un plan d'action jeunesse ». La ministre déléguée à la Santé, aux Services sociaux et à la Protection de la jeunesse de l'époque, M^{me} Agnès Maltais, annonçait alors la création de quatre chantiers visant à procurer aux jeunes et à leurs familles les services requis pour assurer le développement harmonieux et éventuellement l'intégration psychosociale de ceux-ci à la société québécoise.

Les quatre chantiers en question étaient déjà mis en branle et portaient sur le déploiement des services de base, l'accès

aux services spécialisés, les compétences du personnel concerné et l'allocation des ressources.

Néanmoins, l'Ordre des ergothérapeutes du Québec n'avait pas participé à ce Forum. La présidente, M^{me} Françoise Rollin, a manifesté à M^{me} Maltais son désir de voir les ergothérapeutes apporter une contribution aux réflexions des groupes de travail affectés aux chantiers présentés ci-dessus, ainsi que l'intérêt de l'OEQ à participer au Forum qui allait suivre les travaux des chantiers. M^{me} Rollin a fait valoir qu'il est naturel que l'Ordre des ergothérapeutes du Québec soit intéressé

Évaluation des capacités à conduire et adaptation de véhicule

T EL QUE présenté dans la parution de décembre 2001 d'*Ergothérapie express*, l'Ordre des ergothérapeutes du Québec est fortement préoccupé, depuis plusieurs mois, par la situation difficile que connaissent les personnes vivant avec des incapacités physiques, cognitives ou mentales et qui ont besoin de services d'évaluation des capacités à conduire un véhicule et d'adaptations de véhicules.

L'OEQ a pris part ces derniers mois à plusieurs rencontres à ce sujet, avec des intervenants des milieux concernés. Ces rencontres ont permis de parler de plusieurs enjeux liés à ce dossier, dont la formation continue, comme en témoigne l'appui officiel de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec à une demande de financement adressée par l'École de physiothérapie et d'ergothérapie de l'Université McGill. En effet, l'Université McGill a soumis au ministère de l'Éducation du Québec, en collaboration avec le Centre de réadaptation Constance-Lethbridge, un projet de programme de formation courte (2^e cycle) de « Certificat en dépistage, évaluation et entraînement des capacités à conduire un véhicule routier ». Prenant part à des consultations au sujet de ce programme, l'OEQ a constaté que ce projet de programme constitue, par les méthodes pédagogiques suggérées et la pertinence de ses objectifs, une formule adaptée aux besoins

de nombreuses personnes vivant des situations de handicap, en plus de répondre aux exigences d'accroissement des connaissances dans un domaine spécialisé où la technologie se raffine d'année en année. Le projet a également le très grand avantage de rendre cette formation accessible dans toutes les régions du Québec, puisque les cours théoriques seraient diffusés dans Internet.

De plus, certains membres du comité se sont réunis de nouveau le 6 mai dernier, pour une discussion à laquelle étaient invités des ergothérapeutes de plusieurs milieux différents, notamment des CLSC, des CHSLD, des CH et des CR. Ces derniers ont permis, en partageant leur point de vue, de montrer aux intervenants présents une image réaliste de la façon dont les choses se déroulent réellement dans leur quotidien d'ergothérapeutes.

Par ailleurs, le MSSS désire suivre l'évolution des travaux puisque les effets de ceux-ci toucheront non seulement les personnes présentant des déficiences physiques mais aussi les personnes avec des problèmes de santé mentale et la clientèle âgée.

Tout compte fait, voilà un dossier en pleine évolution, où la recherche de solutions, telle que la souhaitait l'OEQ il y a quelques mois, est bien enclenchée. ■

TED : le Comité aviseur progresse

EN AVRIL 2001, M^{me} Agnès Maltais, alors ministre déléguée à la Santé, aux Services sociaux et à la Protection de la jeunesse, annonçait la mise en place du Comité aviseur national sur l'organisation des services aux personnes ayant un trouble envahissant du développement (TED), à leur famille et à leurs proches. Ce Comité était chargé de proposer un plan d'action pour assurer les services requis dans chacune des régions du Québec pour cette clientèle.

Manifestant un grand intérêt pour ces travaux, l'OEQ a recommandé au ministère huit ergothérapeutes intéressés à participer activement aux travaux du Comité ou à être consultés par celui-ci. En réponse à sa lettre, la ministre a informé la présidente de l'OEQ, M^{me} Françoise Rollin, que le Comité lui ferait parvenir son plan d'action afin d'obtenir les commentaires des ergothérapeutes.

En décembre dernier, alors que le Comité avait élaboré un projet de plan d'action, la ministre Maltais a fait parvenir ce dernier à l'OEQ en l'invitant à y réagir. Les documents en question ont donc été acheminés aux ergothérapeutes intéressés, qui ont offert de leur temps pour l'étudier. Sylvie Nadeau, Marielle Gagnon et Marielle Lamy ont accompagné M^{me} Rollin à des audiences privées devant des membres du Comité aviseur national. Francine Rousseau et Louise Boisjoly ont aussi transmis leurs recommandations par écrit.

L'OEQ a fait suivre sa prestation en audience privée de propositions écrites sur la mise sur pied d'une clinique ou équipe d'évaluation multidisciplinaire des enfants présentant des troubles complexes du développement, dont les enfants autistes et les enfants présentant un TED.

Le Comité a assuré qu'il les a pris en considération en préparant le plan d'action finalement proposé. ■

à contribuer à la mise en place de programmes de réadaptation cohérents adaptés à chaque clientèle, celle-ci étant souvent affectée de multiples diagnostics, et ce, à tous les niveaux de services du réseau de la santé et des services sociaux, ainsi que du réseau de l'éducation.

L'OEQ a été invité à prendre la parole au cours du second Forum jeunesse, le 3 décembre 2001. M^{me} Rollin s'y est présentée avec Julie Hamilton, erg., qui avait consacré temps et efforts à la préparation du dossier.

À cette occasion, M^{me} Rollin a entre autres exprimé le fait qu'on ne trouvait pas, dans les mesures clés produites par les chantiers, une réponse satisfaisante aux

besoins, maintes fois exprimés par les parents et les professionnels, de pouvoir avoir accès à une évaluation rigoureuse des niveaux neurodéveloppemental et psychomoteur tôt dans le processus de prise en charge de l'enfant qui présente des difficultés particulières. En ce qui a trait à l'inclusion des services généraux de santé mentale à l'offre commune des services des CLSC, M^{me} Rollin a signalé que, là comme ailleurs, les services d'ergothérapie représentent une valeur ajoutée à l'équipe, y apportant une expertise spécifique en regard des fonctions d'évaluation et de traitement à court terme, en attendant le suivi qui sera apporté à une référence effectuée en milieu spécialisé, le cas échéant. ■

■ L'Ordre travaille pour vous ■

Le groupe de travail sur la planification de la main-d'œuvre

À MOIS de juin 2001, l'Ordre vous informait des travaux du groupe de travail sur la planification de la main-d'œuvre. Rappelons que le mandat de ce groupe, principalement composé de représentants d'ordres professionnels, de ministères, d'employeurs et de syndicats, était de déterminer les besoins de recrutement dans le domaine de la réadaptation physique (audiologistes, ergothérapeutes, orthophonistes, physiothérapeutes, spécialistes en orientation et mobilité, techniciens en éducation spécialisée, techniciens en réadaptation physique) d'ici 2015. Les travaux se sont poursuivis tout au long de l'année et le rapport final sera déposé incessamment. Voici un résumé des constatations qui ont été observées et des actions qui seront entreprises.

Principales constatations

Plusieurs facteurs contribuent à faire augmenter rapidement le besoin de main-d'œuvre en réadaptation, notamment la volonté collective de maintenir le plus long-

temps possible l'autonomie fonctionnelle d'une population vieillissante, l'augmentation et l'alourdissement de la clientèle, l'augmentation de la demande de services de qualité, ainsi que les orientations ministérielles pour la clientèle ayant une déficience physique.

Au cours de la dernière décennie, les taux de croissance des effectifs en ergothérapie ont été remarquables, tant au Québec (9,1 %) que dans le reste du Canada (9,5 %). L'ergothérapie s'est avérée et demeure une des ressources professionnelles les plus appropriées pour atteindre les objectifs visés.

Une enquête réalisée au printemps 2001 sur les postes vacants dans le réseau de la santé et des services sociaux révèle que 3,5 % des postes en ergothérapie étaient vacants (86 postes), dont 42 demeuraient en recrutement actif trois mois après la fin de l'affichage externe. L'enquête montre également un taux de postes temporairement dépourvus de titulaire particulièrement élevé (16 %, soit près de 400 postes), parti-

culièrement difficiles à combler en période de pénurie. De plus, la demande potentielle d'ergothérapeutes, pour peu que les établissements disposent des ressources budgétaires, pourrait s'élever à plus de 500 ergothérapeutes, représentant une augmentation de 20 % par rapport aux effectifs actuels.

Plusieurs facteurs ont des impacts négatifs sur la main-d'œuvre, notamment le fardeau de tâches élevé, les pressions exercées par la clientèle alors que les ressources pour offrir les services demeurent limitées, les besoins de remplacement à la hausse liés surtout aux congés de maternité et aux congés parentaux, ainsi que les contraintes budgétaires.

Plan d'action

Le plan d'action retenu par le groupe de travail comprend des recommandations visant à :

- Augmenter les admissions dans certains programmes de formation, dont 85 admissions supplémentaires en ergothérapie ;

- Faire un bilan des problèmes liés au nombre et à l'organisation des stages de formation ;
- Revoir l'organisation des services et du travail ;
- Améliorer la qualité du milieu de travail ;
- Mettre en place un mécanisme pour permettre des échanges entre les employeurs, les ordres professionnels et les universités sur la révision des programmes de formation et sur la révision des pratiques en milieu clinique ;
- Mettre en place des mécanismes de suivi du plan d'action.

L'Ordre a participé activement à cette analyse des effectifs et a exprimé à cette table son intérêt à discuter des conditions à mettre en place pour favoriser le développement des ressources humaines en ergothérapie qui facilitera le fait pour les ergothérapeutes d'exercer de nouveaux rôles qui leur sont dévolus ainsi que d'adopter des mesures pour mettre à profit les compétences dont font preuve ces professionnels. ■

Adaptation de domicile : recherche de solutions

DEPUIS quelques années, la Société d'habitation du Québec (SHQ) gère l'aide financière gouvernementale destinée aux personnes handicapées ayant besoin de rendre accessible et d'adapter le logement qu'elles habitent. Cette aide est faite via le Programme d'adaptation de domicile (PAD). Les demandes étant plus nombreuses que les ressources financières disponibles, la personne intéressée à en bénéficier se retrouve en liste d'attente.

Cette attente, toutefois, est devenue de plus en plus longue au fil des ans, et en 1998, le gouvernement a décidé d'accorder un budget spécial à la SHQ pour répondre

aux besoins de plus en plus pressants des personnes handicapées dont le logement n'est pas adapté. Malheureusement, cette aide spéciale a été annulée après quelques années, entraînant automatiquement une nouvelle croissance importante du temps d'attente de traitement des dossiers. Les prédictions laissent croire que la situation ne va pas s'améliorer dans un avenir rapproché.

L'Ordre des ergothérapeutes du Québec, préoccupé par les impacts possibles de la coupure de plusieurs millions de dollars, a rencontré la SHQ et l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) à ce sujet

en janvier dernier. C'est M. José Lortie, alors administrateur de l'OEQ pour la région de Québec, qui a représenté l'OEQ lors de cette rencontre. Les intervenants présents ont discuté de différentes pistes de solution qui se dessinent.

L'OEQ continue de s'impliquer dans ce dossier, afin de voir comment les ergothérapeutes, dans l'exercice de leur rôle auprès des personnes handicapées, peuvent contribuer à l'amélioration de l'efficacité du Programme d'adaptation de domicile. L'OEQ envisage d'autres actions dans ce dossier capital pour assurer l'intégration sociale des personnes handicapées. ■

In memoriam

M^{me} Rachel Martin, ergothérapeute diplômée de l'Université McGill en 2001, est décédée le 3 janvier dernier. L'Ordre des ergothérapeutes du Québec désire offrir à la famille et aux proches de M^{me} Martin ses plus sincères condoléances.

Attention

Une erreur s'est glissée dans le dépliant d'information de l'AQEP inséré dans le dernier envoi. Le numéro de téléphone aurait dû être (450) 582-1986.



Bienvenue
aux nouveaux(les)
diplômé(es)

Firme spécialisée dans le placement de professionnels de la réadaptation, SERESPRO, avec sa vaste gamme de services, saura répondre tant aux aspirations du (de la) professionnel(le) qu'aux besoins de l'établissement de santé : dépannage, remplacements à moyen ou long terme, placement permanent, temps partiel ou temps plein, nous saurons répondre à vos attentes!

LES PROFESSIONNEL(LES) RECHERCHÉ(ES) :

Ergothérapeutes, physiothérapeutes, ostéopathes, thérapeutes en réadaptation, diététistes et autres professionnels.

LES ÉTABLISSEMENTS CLIENTS :

Cliniques privées et de psychiatrie, C.L.S.C., Hôpitaux, C.H.S.L.D., Centres de jour, Centres de réadaptation.

LES AVANTAGES POUR LE (LA) PROFESSIONNEL(LE) :

- Rémunération très avantageuse
- Horaires souples et flexibles
- Expériences variées
- Support à vos objectifs de carrière
- Service entièrement gratuit

LES AVANTAGES POUR L'EMPLOYEUR :

- Diminuer les coûts
- Économie de temps
- Polyvalence et flexibilité
- Assurer la continuité des soins
- Personnel qualifié et compétent

Pour de plus amples informations, contactez-nous!

SERESPRO

5601, Bélanger, Montréal, Québec, H1T 1G3

Téléphone : (514) 256-5011 poste 273 ou 283

Télécopieur : (514) 251-7244

Courriel : serespro@qc.aibn.com

APPEL DE CANDIDATURES

Bourse de recherche Anne-Lang-Étienne 2002

Définition du prix

Bourse annuelle pour un projet de recherche en voie de réalisation présentant un intérêt particulier pour l'ergothérapie et soumis par un ergothérapeute inscrit à un programme d'études de 2^e ou de 3^e cycle. Seuls les projets de maîtrise ou de doctorat de recherche comportant la rédaction d'une thèse seront étudiés. Les projets réalisés dans le cadre d'un diplôme de M. Sc. (maîtrise professionnelle ou appliquée) seront exclus. Les projets soumis peuvent être rédigés en français ou en anglais.

Période de soumission

Du 15 août au 15 septembre 2002. Le cachet d'oblitération de la poste détermine la validité de la date de la soumission du projet.

Critères d'évaluation

- Pertinence et implication pour l'ergothérapie (moitié de l'évaluation);
- Qualité de la présentation (moitié de l'évaluation).

Nature du prix

Bourse de 1000 \$.

Remise du prix

Envoi postal dès l'approbation du choix du récipiendaire par le Bureau.

Conditions particulières

- Les membres du Bureau et du jury de sélection sont exclus;
- Un même projet ne peut être présenté plus d'une fois;
- Le récipiendaire s'engage à fournir, à la demande de l'Ordre, un article sur sa recherche aux fins de publication par l'Ordre, qui détiendrait tous les droits de reproduction de cet article sous quelque forme que ce soit, incluant toute diffusion dans Internet;
- Le jury peut décider de recommander qu'aucun prix ne soit attribué dans le cas où les projets présentés ne répondent pas de façon satisfaisante aux critères d'évaluation;
- Seule la copie du projet gagnant sera conservée à moins qu'une demande expresse du candidat accompagne à cet effet la mise en candidature.

Procédure

Pour soumettre votre projet, vous devez compléter le formulaire prévu à cet effet. Ce dernier est disponible à l'OEQ. Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec Louise Guimond, au (514) 844-5778 ou au 1 800 265-5778, poste 238. ■

États généraux et formation des ergothérapeutes

TEL qu'annoncé il y a quelques mois, le Bureau de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec a retenu la recommandation de son Comité de planification stratégique en ce qui concerne la tenue prochaine d'États généraux sur l'ergothérapie. Ceux-ci auront donc lieu en 2004. C'est à cet effet que le Bureau a constitué le Comité de planification des États généraux de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec.

Ce Comité est composé des administrateurs du Bureau suivants : Isabelle Émond, Benoît Major, Johanne Mathon et Patrick Murphy-Lavallée. S'ajoutent à ceux-ci une ergothérapeute externe, Sylvie Lapointe, et quatre membres de la permanence de l'OEQ : Christiane-L. Charbonneau, Louise Tremblay, Nathalie Genest et Françoise Rollin.

Réuni pour la première fois en décembre dernier, le Comité travaille actuellement à la planification des États généraux, qui viseront à positionner et orienter l'avenir de la profession dans une perspective d'intérêt public pour la société québécoise.

L'un des dossiers les plus discutés ces temps-ci dans tous les milieux de l'ergothérapie est celui de la formation requise pour devenir ergothérapeute. En conformité avec sa mission qui consiste principalement à assurer la protection du public, l'OEQ s'interroge actuellement sur la pertinence de recommander au gouvernement de réviser le diplôme conduisant à l'exercice de la profession. Le questionnement de l'Ordre à ce propos sera appuyé notamment sur les résultats de travaux récents menés sur la profession et sur les compétences

utiles pour l'exercer, de même que sur les travaux en cours dans les universités pour développer de nouveaux modèles de formation en ergothérapie, lesquels seraient mieux adaptés aux nouvelles réalités de l'exercice de la profession. Rappelons de plus qu'en novembre 2001 l'OEQ était avisé que l'Association canadienne des ergothérapeutes n'accréditerait plus — à partir de 2008 — les programmes universitaires de baccalauréat et que, dès 2010, le diplôme recommandé pour l'admission à la profession sera un diplôme de maîtrise professionnelle.

Des renseignements propres à éclairer la question sont disponibles, mais aucune synthèse analytique n'a été produite jusqu'à maintenant en ce qui concerne les divers éléments qu'ils recouvrent et les principales constatations qui peuvent en être tirées précisément en ce qui a trait au degré de formation nécessaire pour exercer la profession d'ergothérapeute au Québec.

C'est pourquoi l'OEQ a mandaté une firme privée pour produire une telle analyse documentaire et faire le tour de la question sous tous les angles possibles. Cette firme aura par ailleurs le mandat d'animer un groupe de discussion qui devrait réunir les représentants de la direction des différentes associations des employeurs des ergothérapeutes, l'Office des professions du Québec, en plus des membres du Comité de la formation, lequel regroupe notamment des représentants du ministère de l'Éducation, de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CRÉ-PUQ) et de l'OEQ. ■

Lauréate de la Bourse Anne-Lang-Étienne 2001

LE COMITÉ administratif (CA) de l'OEQ a résolu de décerner la Bourse de recherche Anne-Lang-Étienne pour l'année 2001 à M^{me} Geneviève Côté-Leblanc (pour une description de la Bourse, consultez l'appel de candidatures 2002 ci-dessus). Le jury de sélection a recommandé la candidature de M^{me} Côté-Leblanc au CA pour son projet intitulé « The relationships between upper extremity function and use of the paretic upper extremity at home in individuals who have had a stroke ».



Selon les commentaires du jury, ce projet présente un haut degré de pertinence pour la profession en proposant de vérifier l'application

dans le milieu de vie des résultats obtenus en situation de thérapie. Les membres du jury ont également souligné la qualité du projet, ainsi que sa présentation soignée, précise et concise.

M^{me} Côté-Leblanc a donc reçu la bourse de 1000 \$ attribuée aux récipiendaires de ce prix. L'OEQ tient à la féliciter pour ce projet pertinent à l'avancement de la profession, tout en lui souhaitant beaucoup de succès dans sa carrière professionnelle. ■



La Professionnelle MD

Votre corporation de services aux membres

SERVICE AUX MEMBRES
(514) 861-2052 • 1 800 520-2052
www.laprofessionnelle.ca

**INTELLIGENCE
HYPOTHÉCAIRE**

**Achat et location
de véhicules**

**Cellulaires, SCP
et téléavertisseurs**

**Cinéma
Cineplex Odeon**

Hôtels

**Journaux
et magazines**

**Optique
et optique laser**

Sport

Voyages

Profitez des meilleurs taux hypothécaires grâce à La Professionnelle.

Intelligence hypothécaire s'engage à négocier vigoureusement en votre nom les prêts hypothécaires aux meilleures conditions sur le marché. Une façon intelligente de donner forme à vos rêves.

www.slaperriere.com • www.mortgageintelligence.ca

▪ **Échos de l'Ordre** ▪

Liste des personnes qui ne sont plus inscrites au tableau des membres

SOYEZ avisé qu'en date du 29 avril 2002 les noms des personnes suivantes n'apparaissent plus au tableau des membres de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec. Cependant, ces personnes se sont peut-être réinscrites depuis cette date. Aussi, nous vous invitons à en faire la vérification auprès de l'OEQ ou dans la liste des membres publiée dans le site Web à www.oeq.org.

Andraos Sirois, Francine 71-019	Côté, Laurence 97-127	Landry, Sophie 97-092	Paquet, Marie-Andrée 98-155
Apa, Ann-Marie 00-066	Côté, Mario 92-014	Lang, Françoise 89-098	Paquette, Hélène 90-071
Archambault, Nathalie 94-116	Côté-Richer, Julie 00-179	Langlois, Marie-Josée 93-084	Parque, Françoise 88-092
Arvanitis, Nikoleta 95-130	Couillard, Philippe 01-037	Lapierre, Johanne 87-053	Payen, Nicole 73-012
Asselin, Fannie 00-170	Coulombe, Julie 89-010	Lapierre, Michèle 97-145	Pelletier, Marie-Hélène 01-038
Azouz, Magda 99-070	Couture, Dominique 97-073	Lapointe, Dominique 81-034	Pelletier, Sylvie 81-052
Baril, Nancy 98-013	Critchley, Hélène 94-141	Lapointe, Valérie 97-034	Pelletier, Vicky 90-121
Beaudet, Lyse 76-004	Dallaire, Rachel 94-013	Laroche, Dominique 94-034	Perron, Julie 95-183
Beaugerard, Maryse 96-076	De Garie, Chantal 96-017	Lattas, Mary 93-086	Pilote, Mélanie 98-143
Bédard, Sylvie 91-001	Dennis, Marcia-Lisa 94-069	Lebel, Heidi 96-145	Pinard, Maryse 89-075
Bellemare, France 74-016	Deschamps, Fany 95-089	LeBlanc, Brigitte 86-081	Plourde, Hélène 88-108
Bergeron, Annie-Claude 00-055	Desjardins, Danièle 83-020	Leblanc, Ginette 79-036	Polomeno, Debra 96-112
Bergeron, Nancie 90-003	Desjardins, Isabelle 00-015	Leduc, Arbour, Nathaël 99-160	Porter, Roberta 93-098
Bernard, Danielle 92-005	Desrochers, Julie 95-091	Lefebvre, Julie 94-192	Provencher, France 82-045
Bertrand, Geneviève 00-112	Déziel, Élyse 96-021	Legault, Isabelle 95-105	Ramazzini, Chantal 92-037
Bessette, Linda 90-044	Dorval, Geneviève 93-022	Léger, Isabelle 00-044	Reid, Geneviève 98-089
Bitton, Sylvia 97-178	Drainville, Hélène 97-190	Lelièvre, Claudine 94-038	Rhéma, Isabelle 96-059
Blais, Hélène 75-006	Dubé, Céline 87-068	Lemay, Edith 91-070	Riopel, Marie Eve R. 01-015
Bleau, Lise 84-007	Dubois, Karine 98-084	Lessard, Isabelle 99-049	Robertson, Cathy 95-186
Blouin, Anne 96-008	Ducharme, Marie-Claude 88-027	Létourneau, Nathalie 95-057	Rousseau, Julie 96-065
Blouin, Karine 98-098	Dufour, Isabelle 98-159	Lévesque, Linda 92-073	Roy, Jean-Philippe 98-156
Boisvert, Judith 88-127	Emond, Julie 94-076	Lévesque, Mélanie 97-152	Roy, Nadia 96-197
Boivin, André 79-007	Ethier, Julie 98-015	Lizotte, Dominique 99-108	Ryan, Debbie-Ann 97-113
Bonneau, Isabelle 98-019	Fillion, Maryse 97-017	Martel, Barbara 67-005	Salvas, Chantal 84-100
Bornstein, Jodi 99-036	Frenière, Manon 90-100	Mc Donald, Françoise 87-064	Saucier, Annie 94-176
Bouchard, Jacinthe 99-123	Gagnon, Esther 88-075	Martineau, Joëlle 97-043	Sauvé, Marie-France 96-199
Boucher, Julie 92-008	Gauthier, Annie 96-162	Massé, Mariane 97-126	Serri, Nadia 99-121
Boulianne, Andrée 88-012	Gendreau, Hélène 85-061	Masse, Marièle 91-118	Shimmell, J. Lorie 86-104
Bourassa, Michèle 79-011	Gervais, Nathalie 90-101	Maxwell-Arnold, Heather 99-159	Shmuel, Daniella 01-164
Bourget, Isabel 95-082	Gineste, Anne 00-127	Mc Donald, Françoise 87-064	Simard, Linda 79-060
Brault, Lucie 01-106	Godère, Caroline 91-055	Ménard, Claudine 82-040	Simoneau, Hélène 98-038
Brochu, Sylvie 84-010	Gosselin, France 97-028	Michel, Mélanie 00-042	Sirois, Michelle 01-003
Brunelle, France 91-044	Grenier, Céline 99-127	Milllette, Danielle 80-052	Soubeyran, Muriel 00-137
Bujold, Julie 94-004	Grenier, Isabelle 00-131	Mongeau, Jennifer 00-105	St-Amant, Julie 95-120
Cantin, Johanne 98-109	Guérin, Chantal 92-129	Montreuil, Marie-Paule 97-193	St-Arnaud, Hélène 94-179
Caron, Marie Claude 95-002	Guilbault, Claude 87-017	Moon, Young Sook 97-196	Stacey, Beverley 61-001
Carrier, Isabelle 97-183	Guimond, Benoît 86-005	Mooney, Ann 88-023	Stoll, Silvia 96-121
Chafai, Azine 95-140	Hayhoe, Sarah 00-062	Moreau, Geneviève 96-212	Sung, Jae-Ho 00-061
Chainey, Jasmine 90-048	Hénault, Marie-Claude 98-118	Morin, Caroline 94-167	Sylvain, Claudia 96-068
Chalhoub, Delphine 94-063	Hounsell, Nadine 93-034	Morin, Geneviève 97-048	Tassé, Louise 83-090
Chénard, Marise 99-144	Jacques, Annie 95-206	Morneau, Isabelle 92-150	Trahan, Sandra 95-125
Chiang, Carol 99-007	Kimia, Rena 92-025	Morneau, Sylvie 98-001	Tran, Ngo Thanh Tuan 99-081
Chicoine, Valérie 96-012	Kinach, Irène 74-095	Moyersoen, Nancy 98-086	Tremblay, Andrée 95-196
Claveau, Mélanie 97-012	Korkmaz, Peter 96-095	Nelles, Jessie 79-047	Tremblay, Annie 94-106
Cléroux, Isabelle 93-129	Laborde, Martine 94-157	Nguyen, Lan-Anh 00-089	Vouloukos, Thomas-George 96-127
Cloutier, Guylaine 82-012	Lachaine, Cécile 75-023	Noiseux, Véronique 99-017	Yang, Vivianne 95-198
Cloutier, René 81-011	Lafond, Geneviève 93-147	O'Leary, Jenny 99-113	Zitkovsky, Nadia 98-082
Cormier, Isabelle 96-013	Landart, Karine 00-041	Ouimet, Isabelle 94-092	
Costa, Paulo 94-137	Landry, Marielle 74-100	Panneton, Sophie 96-051	

Bienvenue à la relève

Allard, Geneviève 02-006	Haslam, Julie 01-133
Allard, Valérie 01-152	Kimmell, Stéphanie 01-168
Barberini, Anna 01-144	Laberge, Marie 94-024
Beaulieu, Catherine 01-104	Labrecque, Nancy 01-128
Benoit, Marie-Lyne 01-157	Lafaille, Anne-Martine 01-154
Bernatchez, Lyne 01-009	Langevin, Marie-Ève 01-148
Blouin, Julie 01-151	Lapointe, Anne-Marie 01-166
Boissonneault, Julie 01-125	Lesaffre, Cécile 01-165
Boucher, Stéphanie 01-167	Lévesque, Christine 01-141
Bouffard, Julie 01-131	Mailhot, Marie-Pierre 01-080
Brière, Élodie 02-014	Mc Clish, Karine 01-139
Bruneau, Rosalie Kim 01-161	Merlees, Alyssa 02-031
Caouette, Mélanie 01-158	Michaud, Geneviève 01-137
Catel, Laurence 01-149	Monchamont, Julien 01-135
Chapdelaine, Katia 01-142	Noël, Marie-Hélène 01-155
Chenard, Marie-Claude 01-143	Ouellet, Isabelle 01-146
Chhabra, Babeeta 00-163	Ouellet, Louise 01-138
Corriveau, Dominique 01-156	Ouellette, Marjolaine 01-031
Couture, Josée-Marie 96-014	Parent, Serge 01-120
Dallaire, Annick 01-129	Poisson, Valérie 01-160
Delisle, Anne-Julie 01-170	Provencher, Véronique 01-162
Duclos, Cynthia 01-134	Raja, Shefali 02-005
Dutilly, Élisabeth 01-153	Rodrigue, Geneviève 01-140
Fauteux, Cynthia 01-132	Roitman, Ilana 98-162
Forest, Mélanie 01-150	Roy, Cécile 01-136
Gagnon, Claudie 01-163	Stevenson, Jérémy 01-130
Gaudette, Véronique 01-169	Toupin, Catherine 01-048
Gaulin, Caroline 01-145	Tourigny, Mylène 97-197
Giguère, Philippe 01-171	Vandelli, Stefania 01-173
Grondin, Geneviève 01-147	Vigneault, Émilie 01-159
Hamasaki, Tokiko 01-029	

Prix Ginette-Théorêt 2001

L'ORDRE des ergothérapeutes du Québec est fier d'annoncer l'attribution du Prix Ginette-Théorêt 2001 à M^{me} Nicole Charpentier. Cette mention est décernée tous les deux ans à un ergothérapeute du milieu clinique qui, par ses qualités et son implication, s'est particulièrement distingué parmi ses pairs.



M^{me} Charpentier a vu sa candidature recommandée au Bureau par le jury de sélection parce qu'elle s'est démarquée par son grand rayonnement professionnel. On a reconnu son respect envers les gens, sa disponibilité auprès de ses pairs et son dynamisme. Le jury a par ailleurs souligné son implication dans son milieu de travail à plusieurs niveaux et son innovation à titre de gestionnaire. Ses collègues, quant à eux, insistent sur la place importante qu'occupe auprès d'eux M^{me} Charpentier, son leadership et sa rigueur clinique. Ils reconnaissent sa valeur ainsi que son expertise, soulignant aussi son humilité en regard de ses réalisations.

L'OEQ adresse donc ses félicitations à M^{me} Charpentier, qui reçoit, avec cet honneur, une bourse de 750 \$.



Centre ostéopathique du Québec

Le Centre ostéopathique du Québec est le collège par excellence offrant une formation complète en ostéopathie, reconnue par le Registre des ostéopathes du Québec. Le programme d'enseignement du C.O.Q., sans cesse amélioré et mis à jour, vise à la formation de cliniciens prudents, compétents, efficaces et maîtres de leur savoir.

Formation d'excellence en ostéopathie

Le programme entier comprend 1 200 heures. Chaque année d'étude comporte six séminaires de quatre jours chacun, ainsi qu'une journée clinique. Afin d'assurer l'homogénéité des groupes, le C.O.Q. exige comme préalable à l'inscription l'obtention d'un baccalauréat en Sciences de la santé, en accord avec les critères du R.O.Q. Si vous désirez de plus amples informations, téléphonez au (514) 384-1271. Visitez également notre site internet au www.coq.org.



Prenez note

Le Centre ostéopathique du Québec tiendra des soirées d'information, de 19 h à 22 h, aux dates suivantes :

À Montréal

Le jeudi 31 mai 2001
et le lundi 27 août 2001
dans la salle 105
du Centre St-Pierre,
1212, rue Panet.

À Québec

Rencontre sur demande



Ordre des ergothérapeutes du Québec

2021, av. Union, bureau 920
Montréal, Québec H3A 2S9
Téléphone : (514) 844-5778
ou 1 800 265-5778
Télécopieur : (514) 844-0478
www.oeq.org

Rédaction : Guy Raymond,
Françoise Rollin, Louise Tremblay
Graphisme : Mardigrafe inc.

Tirage : 3000 exemplaires
ISSN 1192-0246

N° de convention 40027757
de la Poste-publications

REMARQUES :

- 1) Les opinions et points de vue émis n'engagent que les auteurs, et les articles non signés sont de la rédaction.
- 2) La reproduction des textes est autorisée avec mention de la source.
- 3) L'utilisation du masculin n'a d'autre but que d'alléger la lecture des textes.
- 4) La publication d'annonces publicitaires ne signifie pas l'approbation ou l'endossement par l'OEQ des produits et services annoncés.

Échos de l'Ordre

Le succès du Répertoire du secteur privé

COMME on dit souvent, les chiffres ne mentent pas... Selon les statistiques relatives aux visites du site Web de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec (www.oeq.org), celui-ci connaît déjà une très grande popularité. Et quelle section du site reçoit au-delà du quart de ce trafic ? Le *Répertoire des ergothérapeutes du secteur privé*. L'OEQ est fier du succès de ce grand projet et souhaite donner l'occasion aux ergothérapeutes qui ne l'ont pas déjà fait de se joindre à l'expérience du seul répertoire de la pratique privée au Québec.

Lancé récemment, ce répertoire informatique a déjà fait l'objet d'un bon nombre d'inscriptions d'ergothérapeutes soucieux d'augmenter radicalement leur visibilité. On y trouve de plus en plus de professionnels œuvrant dans de multiples sphères d'activité de l'ergothérapie du secteur privé.

Facile à consulter, le répertoire permet aux visiteurs de faire une recherche rapide à l'aide de mots clés correspondant aux services offerts par les ergothérapeutes inscrits. La recherche peut aussi s'effectuer selon d'autres paramètres : la région administrative et le nom de l'ergothérapeute, et aussi le groupe d'âge de la clientèle.

Allez y jeter un coup d'œil : comme bien d'autres, vous apprécierez à quel point cet outil est efficace. Il fonctionne toujours rondement sur tout type d'ordinateur, et les résultats sont obtenus très rapidement.

Ce répertoire demeure la seule et unique référence dans le domaine. L'OEQ n'utilise que cet outil pour répondre à toute demande du public, y compris les demandes téléphoniques.

Pour vous inscrire

Pour aussi peu que 95 \$ (plus les taxes) par année, vous pouvez vous inscrire au *Répertoire des ergothérapeutes du secteur privé*. Il suffit de contacter Louise Guimond à l'OEQ (voir ses coordonnées ci-dessous) pour obtenir un formulaire d'inscription, qui pourra vous être acheminé par courriel, par télécopieur ou par la poste. Ensuite, vous n'aurez qu'à lire les conditions et modalités stipulées au verso du formulaire, le remplir et le signer, puis le retourner à l'Ordre avec le paiement de votre inscription.

Contactez Louise Guimond : 844-5778 p. 238, 1 800 265-5778, guimondl@oeq.org



Lire
Ergothérapie express,
un choix gagnant.

...

Le conserver ou
le recycler aussi.

En direct du gouvernement

L'exercice de la profession en société par actions ou en société en nom collectif à responsabilité limitée

LE 21 JUIN 2001 était sanctionné le projet de loi 169, lequel devenait la Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives concernant l'exercice des activités professionnelles au sein d'une société.

Rappelons qu'au Québec les professionnels n'avaient jusqu'alors que deux choix lorsqu'ils désiraient s'associer pour exercer leur profession :

1. Au sein d'une société en nom collectif, ayant pour principale caractéristique la mise en commun des revenus et des dépenses ainsi que la responsabilité solidaire des associés ou ;
2. Au sein d'une société nominale ou de dépenses, laquelle n'est pas une véritable société et permet à chacun de conserver ses revenus tout en mettant en commun l'utilisation des biens, des services et le paiement de certaines dépenses.

L'innovation du projet de loi 169 est de permettre à chaque ordre professionnel, s'il le juge à propos, d'autoriser ses membres à exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée ou d'une société par actions, soit deux nouveaux modes de regroupement jusqu'alors interdits.

En d'autres termes, chaque ordre pourra autoriser, par règlement, ses membres à exercer leurs activités professionnelles au sein de telles sociétés et à déterminer, le cas échéant, les conditions ou modalités ainsi que les restrictions suivant lesquelles ces activités peuvent être exercées.

La possibilité pour les professionnels d'exercer leur profession au sein d'une société par actions, plus communément appelée « compagnie », a immédiatement suscité un intérêt chez les experts et chroniqueurs financiers. En effet, plusieurs ont

souligné les avantages liés à l'exercice professionnel au sein d'une société par actions, laquelle constitue une personne morale distincte bénéficiant d'un taux d'imposition plus avantageux. On a également évoqué une plus grande facilité à accéder aux capitaux au point où certains chroniqueurs financiers ont rapidement souligné à grands traits les avantages qu'ils entrevoyaient. (Voir « L'incorporation : véritable mine d'or pour les professionnels et travailleurs autonomes », *Le Devoir*, 7 septembre 2001.)

Il faut cependant relativiser et tempérer considérablement ces premières réactions concernant les vertus de l'incorporation. D'une part, soulignons qu'au chapitre de la responsabilité professionnelle, l'incorporation ne viendra en aucun cas déresponsabiliser les professionnels, lesquels seront toujours tenus personnellement responsables des obligations de la société ainsi que des obligations des autres professionnels, de leurs préposés et mandataires qui exerceraient au sein de la société par actions.

D'autre part, les avantages fiscaux que l'on a fait miroiter restent actuellement à confirmer dans la mesure où une certaine confusion demeure quant à la portée de la loi. Certains sont d'avis que le projet de loi ne permettrait pas que la compagnie « exerce » la profession. Nous espérons que cette confusion sera dissipée au cours des prochains mois.

Pour l'instant, l'entrée en vigueur du projet de loi 169 ne change rien à la pratique des professionnels au Québec, puisqu'à ce jour aucun règlement n'a été adopté par l'un ou l'autre des 45 ordres professionnels actuellement reconnus par le Code des professions. Il faut reconnaître que l'exercice est en effet à la fois complexe et délicat.

Dans le cadre de son mandat de protection du public, chaque ordre professionnel devra en effet élaborer son règlement en tenant compte des besoins particuliers de ses membres ainsi que de l'environnement dans lequel ils évoluent tout en considérant les règlements pouvant être adoptés par les autres ordres évoluant dans le même milieu. En conséquence, le règlement qu'un ordre adoptera devra vraisemblablement tenir compte du contenu de celui qu'adoptera un autre ordre dont les membres sont susceptibles d'être en interaction avec ses propres membres et inversement.

Précisons enfin que les ordres professionnels devront envisager, à plus long terme, que le règlement qu'ils adopteraient, le cas échéant, soit arrimé à ceux des ordres professionnels dont les membres peuvent être amenés à exercer avec leurs propres membres dans un contexte de multidisciplinarité ou d'interdisciplinarité. Toutes ces considérations ne viennent que souligner le caractère extrêmement complexe du processus d'adoption de ces règlements.

En conclusion, bien que le projet de loi 169 constitue, sur le plan global, une avancée importante pour les professionnels, il faut cependant noter qu'il n'a actuellement aucun effet concret pour les professionnels au Québec, notamment pour les ergothérapeutes, et ce, tant et aussi longtemps que les ordres professionnels n'auront pas adopté les règlements prévus par la loi. Près d'un an après l'entrée en vigueur de la loi, on se doit de constater que rien n'a encore changé et qu'il n'existe aucun projet de règlement publié à la *Gazette officielle du Québec*. Il va sans dire que l'Ordre des ergothérapeutes du Québec sera attentif à tout progrès dans ce domaine et que les membres seront tenus informés à ce sujet. ■

« Mon assurance de groupe, j'en profite. »

Profitez des rabais et des avantages de groupe exclusifs pour vos assurances automobile et habitation.

Au service de votre tranquillité d'esprit, votre assureur de groupe vous offre les plus hauts standards de service de l'industrie – et la meilleure assurance de groupe, au meilleur prix.

Ordre des ergothérapeutes du Québec

La Personnelle
assurances générales

Montréal : (514) 281-8121 • Québec : (418) 835-6806 • Sans frais : 1 800 363-6344 • www.quebec.lapersonnelle.com

Votre assureur de groupe automobile et habitation

■ Ressources express ■

Régie du bâtiment du Québec. Publication d'un feuillet d'information sur les appareils élévateurs pour personnes handicapées destinés aux maisons unifamiliales, aux petits foyers pour personnes âgées et autres bâtiments du genre. Site Web : www.rbq.gouv.qc.ca

Répertoire Santé et Services sociaux au Québec (4^e édition). Fournit les coordonnées postales et téléphoniques, secteurs d'activités et divers renseignements sur les quelque 2000 plus importants établissements, organismes privés ou publics, cliniques et fournisseurs du Québec.

Agence Science-Press. On trouve dans le site Web de l'agence quantité d'informations sur l'actualité scientifique, en provenance de toute la francophonie. Site Web : www.sciencespresse.qc.ca

Prévention des chutes à domicile. Le Théâtre Parminou a produit une pièce interactive, *Chutes libres*, qui aborde le thème des chutes à domicile. Des ergothérapeutes et des travailleurs communautaires de CLSC des régions 04 et 17 ont collaboré à ce projet. Pour information, communiquer avec Louise Duquette au (819) 758-0577, poste 28 ou par courriel à lduquette@parminou.com

Outils thérapeutiques déjà connus d'ergothérapeutes. « Relaxation et revitalisation », « Se libérer de la douleur » et « Yoga Énergie-Santé » sont disponibles en format cassette ou disque compact. Pour information, communiquer avec Sylvie Lemelin, erg., au (418) 527-5276, poste 22.

Déficience intellectuelle. Deux étudiantes en ergothérapie de l'Université de Montréal ont conçu un site Web pour les parents d'enfants avec déficience intellectuelle et les éducateurs travaillant avec eux. On y propose des activités de jeu à partir de matériel simple, en précisant pour chacune les composantes sollicitées. Site Web : www.stimulojeux.freeservers.com

Répertoire des programmes de la douleur chronique de la région de Montréal (2^e édition), publié par le Centre de réadaptation Constance-Lethbridge. Disponible gratuitement sur le site Web www.clethbridge.qc.ca/fdownload.htm#repertoire ou sur demande à Josée Duquette par courriel josee_duquette@ssss.gouv.qc.ca ou par téléphone au (514) 487-1891, poste 352.

Institut Nazareth & Louis-Braille vient de publier deux brochures intitulées « Des livres pour toucher » et « Des livres à moi ». Ces guides s'adressent à la fois aux parents et aux éducateurs et visent à développer l'intérêt à la lecture chez les jeunes enfants non-voyants et ayant une basse vision. Site Web : www.inlb.qc.ca/quoideneuf.htm

Projet Adaptech. Publication d'un document d'orientation intitulé « Six conditions pour l'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC) pour les étudiants ayant des incapacités au niveau post-secondaire ». Y sont discutés les six obstacles existant présentement qui ont comme conséquence l'accès restreint au soutien technologique dont les étudiants ont besoin pour poursuivre leurs études postsecondaires. Disponible à partir du site Web adapttech.dawsoncollege.qc.ca

Règlement sur les aides auditives assurées en vertu de la Loi sur l'assurance maladie. Une modification récente de ce règlement a pour effet de réintroduire l'accès, selon les critères d'admissibilité au programme, à certains biens et services pour les personnes de 19 ans et plus qui ne sont pas aux études, notamment l'attribution de certaines aides de suppléance à l'audition (systèmes à l'infra-rouge, réveille-matin adaptés, boucles magnétiques, aides vibro-tactiles). Site Web : www.ramq.gouv.qc.ca (services offerts aux professionnels de la santé).

Le CIP vous informe...

Fiche n° 6

L'interdisciplinarité et la tenue des dossiers

Le travail en équipe favorise les interventions interdisciplinaires. La rédaction conjointe des rapports d'évaluation et des plans d'intervention permet d'éviter les redondances. Ces rapports doivent être rédigés uniquement lorsqu'ils s'avèrent utiles et nécessaires dans le processus de réadaptation. La rédaction conjointe nécessite des précisions quant à la reconnaissance de la spécificité de chaque profession.

Le partage de certains renseignements est profitable à tous les membres de l'équipe, par exemple : les antécédents personnels, le diagnostic principal et les diagnostics secondaires, le relevé des déficiences, les habitudes de vie et l'environnement du client. Ils peuvent être colligés par un des intervenants. L'information déjà disponible au dossier ne doit pas nécessairement être reprise dans les rapports de chaque discipline. La référence à une autre source d'information (p. ex. le rapport d'un autre professionnel ou d'un autre ergothérapeute) doit être inscrite clairement. Cette référence doit comporter le titre et la date du document, ainsi que le nom et la discipline du professionnel qui l'a rédigé.

Lors d'une intervention conjointe, les éléments d'évaluation ou de traitement peuvent être rédigés par un inter-

venant désigné. Par contre, l'analyse des résultats doit refléter la dimension spécifique de la profession. En ergothérapie, l'analyse doit faire état de l'impact des atteintes sur la performance fonctionnelle.

Chaque professionnel impliqué dans l'évaluation doit signer le rapport, signifiant ainsi son accord avec les éléments consignés. Tout désaccord de l'ergothérapeute sur certaines parties d'un rapport conjoint doit être indiqué par une note explicative signée.

Les évaluations conjointes n'éliminent pas pour autant le recours à des évaluations plus spécifiques en ergothérapie. Ainsi, dans les faits, l'ergothérapeute partagera les conclusions de son évaluation avec les membres de l'équipe pour identifier les sphères d'interventions conjointes et complémentaires propices au plan d'intervention interdisciplinaire. En plus, un plan d'intervention disciplinaire devra énumérer les objectifs et les modalités spécifiques à l'ergothérapie.

Le travail interdisciplinaire est un outil de complémentarité mais ne doit pas nier la spécificité professionnelle de l'ergothérapeute. Ce partage de compétences ne dispense pas de respecter les critères de qualité en conformité avec les règlements, les normes et le guide de pratique de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec.

■ Vos questions – nos réponses ■

L'accès au dossier : encore et toujours

UN ERGOTHÉRAPEUTE peut-il, ou doit-il, transmettre une copie de son dossier à une personne alors que l'évaluation ou l'expertise a été faite à la demande et aux frais de l'assureur de celle-ci?

Tout d'abord, rappelons que le dossier de l'ergothérapeute contient des renseignements confidentiels pour cette personne et que le secret professionnel est dû à la personne qui a fait l'objet d'une intervention de la part d'un professionnel. Ensuite, que le Code des professions et le Code de déontologie des ergothérapeutes confèrent au professionnel l'obligation de permettre à une personne de prendre connaissance et d'obtenir copie des documents qui la concernent dans tout dossier constitué à son sujet.

L'ergothérapeute qui reçoit une demande écrite de la part d'une personne qui s'est soumise à son évaluation ou à son expertise, à l'effet que lui soit remise une copie du rapport adressé au requérant (l'assureur), devrait d'abord diriger la personne vers l'assureur. Si ce dernier n'y donne pas suite, l'ergothérapeute doit permettre à son client l'accès à ce rapport dans les délais prescrits.

En conséquence, l'ergothérapeute doit transmettre à la personne qui en fait la demande une copie de son dossier professionnel, sous réserve des cas où la divulgation entraînerait vraisemblablement un préjudice grave pour cette personne ou pour un tiers (article 60.5 du Code des professions). ■

Pour ajouter à notre ligne innovatrice de coussins antidécubitus, CAMP Healthcare introduit le nouveau coussin Relax GelCell.

Le tout dernier produit sur le marché, le GELCELL offre une combinaison unique d'AIR et de GEL pour efficacement fournir un excellent soulagement de pression et augmenter le confort du patient à risque élevé de développer des escarres.



- Composé de 36 cellules pneumatiques mono compartimentées, chacune recouverte d'une couche de TruGel à base de silicone qui réduit la pression et offre une sensation plus FRAÎCHE
- La housse est imper-respirante et est légèrement élastique avec une base antidérapante - ceci réduit l'effet de cisaillement et aide à améliorer la posture
- S'ajuste facilement et rapidement aux contours du patient
- Très léger (moins de 3 livres) et facile à transporter
- Facile à nettoyer et entretenir
- Garantie de deux ans



Pour plus de renseignements, veuillez nous contacter au 1-800-267-2812.
C.P. 495, 39 rue Davis, Trenton ON K8V 5R6

Le nouveau GELCELL est révolutionnaire et est le choix primaire de ceux qui sont à risque élevé de développer des escarres de décubitus.

■ **Formation continue** ■

APPEL DE COMMUNICATION

THÈME DÉCOUVREZ DE NOUVEAUX HORIZONS PAR L'OCCUPATION
 Organismes Association canadienne des ergothérapeutes et la Manitoba Society of Occupational Therapists
 Dates et lieu 25 au 27 mai 2003, Winnipeg, Manitoba
 Date de tombée 1^{er} août 2002
 Renseignements Tél. : 1 800 434-2268 p. 228, courriel : abstracts@caot.ca ou Internet : www.caot.ca

TRIMESTRE AUTOMNE 2002

THÈMES DIFFÉRENTS PROGRAMMES EN SANTÉ, EN INTERVENTION ET EN GESTION TELS :
CERTIFICAT DE GÉRONTOLOGIE
CERTIFICAT EN PETITE ENFANCE ET FAMILLE : INTERVENTION PRÉCOCE
CERTIFICAT EN SANTÉ COMMUNAUTAIRE
CERTIFICAT EN TOXICOMANIES : PRÉVENTION ET RÉADAPTATION
CERTIFICAT EN SANTÉ MENTALE : FONDEMENTS ET PRATIQUES D'INTERVENTION
 Organisme Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal
 Lieux Plusieurs cours sont offerts à distance ainsi qu'aux campus régionaux de Ville de Laval, de Longueuil et de Québec.
 Renseignements Tél. : (514) 343-6090, 1 800 363-8876, téléc. : (514) 343-2275, courriel : info@fep.umontreal.ca ou Internet : www.fep.umontreal.ca

SESSION AUTOMNE-HIVER 2002-2003

THÈMES DIFFÉRENTS PROGRAMMES SONT OFFERTS TELS :
PROGRAMME DE PERFECTIONNEMENT CLINIQUE (2 ans)
PROGRAMME DE FORMATION À LA PSYCHOTHÉRAPIE PSYCHANALYTIQUE (3 ans)
PROGRAMME DE FORMATION EN THÉRAPIE ANALYTIQUE D'ENFANTS ET D'ADOLESCENTS (3 ans)
 Organisme Centre de psychologie Gouin, 39, boul. Gouin Ouest, Montréal
 Début Chaque programme débute en septembre 2002
 Renseignements Robert Denis, tél. : (514) 331-5530

THÈME LANGAGE CORPOREL — UNE CLÉ DE L'INCONSCIENT
 Dates et coût 23, 24 et 25 août 2002, 360 \$
 Organisme École québécoise de formation de psychothérapeutes
 Lieu 1222, boul. St-Joseph Est, Montréal
 Renseignements Hélène Labrecque, tél. : (514) 525-8902 ou courriel : eqfp@qc.aira.com

THÈME L'EXPÉRIMENTATION SIPA : UNE PRATIQUE AVANCÉE INTERDISCIPLINAIRE ANCRÉE DANS LA COMMUNAUTÉ
 Organisme SOLIDAGE
 Date et lieu 13 septembre 2002, Hôtel Delta, 475, avenue du Président-Kennedy, Montréal
 Coût 60 \$ (dîner inclus)
 Renseignements Tél. : (514) 340-8222 p. 2987

THÈME L'ÉQUIPE ENCORE L'ÉQUIPE! « UN POUR TOUS... TOUS POUR UN »
 Organisme Journées annuelles de ressourcements en géro-geriatrie (JARGG)
 Dates et lieux 3 octobre, Montréal • 15 octobre, Lac Etchemin
 24 octobre, Trois-Rivières • 11 février 2003, Beauport
 Renseignements Tél. : (418) 625-3307, téléc. : (418) 625-3308 ou courriel : jargg@sogetel.net

COURS OFFERT PAR L'ORDRE DES ERGOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC

THÈME JOUR 3 PERFECTIONNEMENT ET MISE À JOUR DU COURS SUR « LA TENUE DE DOSSIERS EN ERGOTHÉRAPIE : HABILITÉS DE RÉDACTION »
 Formatrice Martine Brousseau, erg.
 Exigence Avoir suivi la session initiale de 2 jours
 Date et lieu 4 octobre 2002, Trois-Rivières
 Coût 97,77 \$ (taxes incluses)
 Renseignements Lise Poirier, tél. : (514) 844-5778, 1 800 265-5778 p. 231, téléc. : (514) 844-0478 ou courriel : poirierl@oeq.org
 Note Les ergothérapeutes intéressés à participer à une session initiale peuvent également communiquer avec Lise Poirier.

THÈME CONGRÈS INTERNATIONAL DE RÉADAPTATION EN TRAUMATOLOGIE : INNOVATIONS QUÉBÉCOISES ET INTERNATIONALES
 Organismes Institut de réadaptation en déficience physique de Québec (IRDPQ) et la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ)
 Dates et lieu 16 au 18 octobre 2002, Centre des congrès de Québec
 Renseignements Site du congrès : www.irdpq.qc.ca

photos © Corinne Hayer / Agence Sinc photo

Syndicat des ergothérapeutes du Québec

Un coup de main au quotidien

(514) 521-4469
 1 800 263-4469
 www.cpsq.qc.ca

EasyTrack

Pour une démonstration ou pour de plus amples renseignements : 1 800 868-0441

2001, rue Tanjoux
 Mirabel (Québec) Canada J1X 0Y5
 Tél. : (514) 868-0441
 Téléc. : (514) 868-2248
 Internet : www.bhm-medical.com
 Courriel : bhm@bhm-medical.com

BHM
 MEDICAL INC.